

8 BAKERY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 13 rue Colonna d'Istria
06000 NICE

RCS NICE 825 266 539

(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,
Et le trente mars, à 15 Heures

Les associés de la société « **8 BAKERY** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sus-désignée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 13, rue Colonna d'Istria (06300) à Nice, sur convocation du président dans le délai de droit.

Madame Audrey FRIDERICH, préside la séance en qualité de Président.

Il a été établi une feuille de présence, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président certifie sincère et véritable la feuille de présence et constate que tous les associés sont présents.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents utiles à la tenue de la présente assemblée générale ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;

Paraphe


- Rapport de gestion du Président,
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du président, puis présente à l'assemblée générale les comptes annuels.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé :

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DES COMPTES - QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable de 203.452 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, en considération de la résolution qui précède, rappelle qu'au 30 septembre 2025, avant affectation :

- Le solde du compte « Autres réserves » est de 261 846 euros :
- Le solde du compte « Report à nouveau » est de 0 euro ;
- Le montant de la réserve légale est de 100 euros.

Elle rappelle que la réserve légale de la société est, conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce, déjà dotée à hauteur du minimum légal requis, de sorte qu'aucune dotation complémentaire à ce titre n'est nécessaire sur le résultat de l'exercice.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025, se traduisant par un bénéfice de 203 452 euros au de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 203 452 euros

A titre de dividende 50 000 euros
Soit 1 000 euros par action

Au report à nouveau 103 452 euros
À l'issue de cette affectation, le compte « *autres réserves* » sera porté de 262 946 euros à 369 398 euros.

Paraphe


Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 369 398 euros.

Le dividende sera mis en paiement ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- les dividendes mis en distribution au titre de la présente résolution constituent des dividendes régulièrement décidés et, pour les associés remplissant les conditions prévues aux articles 145 et 216 du Code général des impôts, sont susceptibles de bénéficier du régime fiscal des sociétés mères et filiales,
- les dividendes distribués à des personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 31,4%, dont 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% au titre des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1). Le montant du dividende versé aux associés personnes physiques sera donc net du montant du PFU,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense aura dû être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- chaque associé personne physique pourra opter pour une imposition du dividende au barème progressif en l'indiquant sur la déclaration des revenus de l'année 2025. Dans ce cas, les dividendes perçus seront soumis à l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40% (article 158, 3-2° du Code général des impôts) et le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% déjà acquitté sera déduit de l'impôt sur le revenu dû, le solde éventuel étant alors remboursé.

Il est précisé que l'ensemble des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 est éligible à l'abattement de 40 % ci-dessus énoncé, soit 1 000 euros.

- le dividende peut être soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus selon le montant des autres revenus imposables perçus par l'associé.

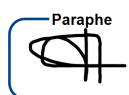
En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION **CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Paraphe


QUATRIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des délibérations du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Signé par :

E0A7C937D9024A1...

Madame Audrey FRIDERICH
Président

8 BAKERY
S.A.S. au capital de 1.000,00 €
Siège social : 13 RUE COLONNA D'ISTRIA
06000 NICE

RCS NICE 825 266 539

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MARS 2026

Nom, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, domicile des mandataires	Signature
Audrey FRIDERICH	2	2	61 B, corniche fleurie 06200 Nice	Signé par :  E0A7C937D9024A1...
8 SHELTER	98	98	13 rue colonna d'istria 06300 Nice	Signé par :  E0A7C937D9024A1...
TOTAUX	100	100		

La présente feuille faisant apparaître que 2 associés titulaires de 100 actions auxquelles sont attachées 100 voix, sont présents, présentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

Fait à Nice, le 30 mars 2026

Signé par :

E0A7C937D9024A1...

Madame Audrey FRIDERICH
Président

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2025	12	30/09/2024	12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	50 000.00		50 000.00			
20600001 DROIT AU BAIL 10 RUE ST GAETAN	50 000.00		50 000.00			
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	393 332.42		418 577.32		25 244.90	6.03
21500000 INSTALL TECHNIQUES, MATÉRIELS	442 625.94		436 335.94		6 290.00	1.44
21540000 MAT INDUSTRIEL	59 709.21		54 787.22		4 921.99	8.98
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	10 862.76		10 862.76			
28150000 AMORT.INSTALL. MATÉR.OUTILLAGE	70 440.00		40 752.00		29 688.00	72.85
28154000 AMORT MAT INDUSTRIEL	39 316.10		33 404.10		5 912.00	17.70
28155000 AMORT OUTILLAGE INDUSTRIEL	10 109.39		9 252.50		856.89	9.26
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	290 867.71		316 725.59		25 857.88	8.16
21810000 INSTAL GENERALES ET AGENCMT	258 903.31		252 377.18		6 526.13	2.59
21811000 INSTAL GENERALES ET AGCM INTRA	26 689.61		17 183.64		9 505.97	55.32
21820000 MAT TRANSPORT	17 074.00		17 074.00			
21821000 VEHICULE DE TOURISME	24 000.00		24 000.00			
21830000 MAT BUREAU ET INFO	16 600.18		13 848.97		2 751.21	19.87
21840000 MOBILIER	97 198.00		91 618.11		5 579.89	6.09
21850000 MATERIEL INDUSTRIEL	84 297.59		82 009.59		2 288.00	2.79
28181000 AMORT INSTAL GENERALES ET AGEN	122 961.29		102 600.29		20 361.00	19.84
28181100 AMORT INST INTRA	4 143.00		1 109.00		3 034.00	273.58
28182000 AMORT MAT TRANSPORT	8 775.00		6 485.00		2 290.00	35.31
28182100 AMORT VEHICULE DE TOURISME	11 199.99		11 199.99			
28183000 AMORT MAT BUREAU ET INFO	10 238.02		7 160.02		3 078.00	42.99
28184000 AMORT MOBILIER	39 715.68		27 000.60		12 715.08	47.09
28185000 AMORT MAT INDUSTRIEL	36 862.00		25 831.00		11 031.00	42.70
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 040.00		5 040.00			
27500000 CAUTIONS VERSEES	5 040.00		5 040.00			
Total II	739 240.13		790 342.91		51 102.78	6.47
MARCHANDISES	21 994.32		18 127.56		3 866.76	21.33
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	21 994.32		18 127.56		3 866.76	21.33
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	263.10				263.10	
41100000 CLIENTS	263.10				263.10	
AUTRES CREANCES	9 844.88		4 384.54		5 460.34	124.54
40110000 COLL FOURNISSEURS	5 944.77		2 247.61		3 697.16	164.49
42100058 LEWIS CHARLOTTE	73.50		73.50			
42100106 FARES SADOUNI	0.38		0.38			
42500000 PERSONNEL-AVANCES ET ACOMPTES	243.00				243.00	
44566000 TVA DED S/ ABS	1 907.75		438.11		1 469.64	335.45
44566500 TVA DED S/ ABS INTRACOM	622.62		685.20		62.58	9.13
44586000 TVA DED S/ FNP	1 052.86		939.74		113.12	12.04
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	110.60		110.60			
50800000 AUTRES VALEURS MOBILIÈRES	110.60		110.60			
DISPONIBILITES	297 602.78		160 683.95		136 918.83	85.21
51210200 SMC PGE	499.37		499.37			
51220000 BPMED C/C	2 166.74		184.58		1 982.16	NS
51231000 SOCIETE GENERALE	289 293.88		155 753.66		133 540.22	85.74
53000000 CAISSE	5 642.79		4 006.17		1 636.62	40.85

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12	30/09/2024 12	Euros	%
58040000 REMISE TR NETTES		240.17	240.17	100.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	42.54	899.84	857.30	95.27
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	42.54	899.84	857.30	95.27
Total III	329 858.22	184 206.49	145 651.73	79.07
TOTAL GENERAL	1 069 098.35	974 549.40	94 548.95	9.70

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2025 12		30/09/2024 12		Euros	%
CAPITAL	1 000.00		1 000.00			
10130000 CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ	1 000.00		1 000.00			
RESERVE LEGALE	100.00		100.00			
10611000 RÉSERVE LÉGALE PROPREMENT DITE	100.00		100.00			
AUTRES RESERVES	261 846.29		162 472.60		99 373.69	61.16
10680000 AUTRES RÉSERVES	261 846.29		162 472.60		99 373.69	61.16
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	203 451.55		99 373.69		104 077.86	104.73
Total I	466 397.84		262 946.29		203 451.55	77.37
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	337 015.02		451 025.04		114 010.02	25.28
16403000 PRET 0138 00 TVX EQUIPMT BFR			3 308.13		3 308.13	100.00
16420100 PRET 08802818 - TVX 2EME LOCAL	88 317.41		109 161.45		20 844.04	19.09
16420200 PRET 08802819 - TVX 2EME LOCAL	157 222.47		195 959.41		38 736.94	19.77
16460000 PRET 0138 04 - PGE	22 088.51		59 784.23		37 695.72	63.05
16470000 PRET SG 224065100366 50K	42 258.40		48 915.20		6 656.80	13.61
16480000 PRET SG 224115102266 35K	27 128.23		33 896.62		6 768.39	19.97
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	947.60		250.00		697.60	279.04
58020000 REMISE CHEQUES	250.00		250.00			
58040000 REMISE TR NETTES	697.60				697.60	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	66 223.74		106 729.33		40 505.59	37.95
45102000 8SHELTER	64 799.58		63 775.20		1 024.38	1.61
45510000 AUDREY FRIDERICH	1 424.16		42 954.13		41 529.97	96.68
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	41 744.36		38 925.22		2 819.14	7.24
40110000 COLL FOURNISSEURS	32 292.12		31 428.40		863.72	2.75
40810000 FOURNISSEURS FNP	9 452.24		7 496.82		1 955.42	26.08
DETTES FISCALES ET SOCIALES	156 341.86		114 451.27		41 890.59	36.60
42100000 SALAIRES	329.48		329.81		0.33	0.10
42100001 REM RICCI FABIEN	2 993.10		3 445.64		452.54	13.13
42100006 REM FRIDERICH AUDREY	3 155.58		3 155.58			
42100009 REM GHIRONI GREGORY	2 000.00				2 000.00	
42100021 REM PETIT AURIANNE			1 706.86		1 706.86	100.00
42100026 REM FRIDERICH CLAUDINE	1 200.00		1 000.00		200.00	20.00
42100030 REM NARDINI LONI	2 000.00		2 000.00			
42100034 REM MAMAIN FABIEN	2 000.00		1 857.93		142.07	7.65
42100040 REM ISAIA LAURA	2 092.84				2 092.84	
42100041 ABDULLAH NATAFOU			1 093.14		1 093.14	100.00
42100043 REM MONTEROSSO CHRISTIAN	3 000.78		2 901.73		99.05	3.41
42100045 REM LANFRANCHI CHIARA			786.95		786.95	100.00
42100047 REM OTHMANI ANIS			1 055.46		1 055.46	100.00
42100053 MDAHOMA ALI			853.30		853.30	100.00
42100063 RAZAK DYKRA			158.44		158.44	100.00
42100065 LEONELLI PAULINE			790.00		790.00	100.00
42100070 NAVARRO CHLOE			129.26		129.26	100.00
42100075 DIALLO ADAMA SAMBA SILEY	1 981.25		1 776.18		205.07	11.55
42100085 SCHMIDT KENTIN	1 907.68				1 907.68	
42100086 REM LERICHE LOLA	413.20				413.20	
42100089 ROUGIER EMMA	1 760.24		1 513.40		246.84	16.31

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2025 12		30/09/2024 12		Euros	%
42100091	FATIMA AKRICHOT		1.31		1.31		
42100102	SEBASTIEN TCHIKAYA MBATCHI	1 838.92		1 696.76		142.16	8.38
42100104	YONA DRAI	593.83				593.83	
42100108	GRANDMANGIN EMMANUELLE			1 654.28		1 654.28	100.00
42100109	LACHERAY EDDY			1 477.88		1 477.88	100.00
42100111	MANOUSSO JUSTINE			163.22		163.22	100.00
42100114	REM REEB-GRUBER MALORY	2.94		2.94			
42100116	MASSOUTIER ALLAN			1 776.87		1 776.87	100.00
42100119	REM RAVVA TATIANA			1 378.13		1 378.13	100.00
42100120	REM ALAOUY YAZID			1 650.00		1 650.00	100.00
42100121	REM SOW AICHATA	97.75		97.75			
42100122	REM VANDENBUSSCHE HUGO			1 075.56		1 075.56	100.00
42100123	REM TAMANG SUSHMA	2 092.84		733.80		1 359.04	185.21
42100124	REM HUTSAL ILONA			763.39		763.39	100.00
42100125	REM RICHARD LAURENT			461.64		461.64	100.00
42100126	REM MONICO VALENTINE			574.88		574.88	100.00
42100127	REM CHIAVERINI	243.00				243.00	
42100128	REM KESSACI	398.65				398.65	
42100137	REM SEBBAGH LILAS	102.71				102.71	
42100139	REM PETIT ANTONIN	772.77				772.77	
42100145	REM LOPEZ NAIS	286.53				286.53	
42100147	REM CROZON NOA	185.82				185.82	
42100148	REM GAY-MARCHESI ROMANE	148.43				148.43	
42100149	REM PANISA CELINE	1 814.86				1 814.86	
42100150	REM DELAFOULHOUZE FANNY	1 780.14				1 780.14	
42100152	REM LARDAN ANAEL	246.02				246.02	
42100153	REM VAN DAMME MAXENCE	369.30				369.30	
42100154	REM SAVIANE JULIE	440.06				440.06	
42820000	DETTES PROV. CONGÉS À PAYER	34 966.57		23 422.77		11 543.80	49.28
43100000	URSSAF	15 782.67		15 751.00		31.67	0.20
43100001	SOLDE TA 2022	890.05		367.32		522.73	142.31
43720000	RETRAITE AG2R	4 142.00		4 147.95		5.95	0.14
43730000	PREV AG2R	1 726.36		1 700.40		25.96	1.53
43820000	CHGES SOCIALES CONGÉS À PAYER	9 502.78		6 372.78		3 130.00	49.12
44210000	PRLVMT A LA SOURCE	972.78		1 310.76		337.98	25.79
44400000	ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE	34 716.00		11 242.00		23 474.00	208.81
44551000	TVA A PAYER	16 770.00		11 389.00		5 381.00	47.25
44575000	TVA COLL INTRACOM	622.62		685.20		62.58	9.13
AUTRES DETTES		427.93		222.25		205.68	92.54
41100000	CLIENTS	427.93		222.25		205.68	92.54
Total IV		602 700.51		711 603.11		108 902.60	15.30
TOTAL GENERAL		1 069 098.35		974 549.40		94 548.95	9.70